



Projet construction dépendance en zone naturelle

Par Nathtan11

Bonjour,

Nous avons acheté une ancienne maison située dans une zone naturelle du PLU.

Le PLU autorisant une légère extension pour les bâtiments existant à destination d'habitation nous avons déposé un permis de construire pour réaliser une extension et celui-ci a été accepté.

Nous pensons en déposer un nouveau pour réaliser une dépendance sur le terrain de 30 m² conformément à ce qui est indiqué dans le PLU : " Les abris, ruchers, remises ou dépendances diverses d'une surface inférieure à 30 m² ".

J'ai échangé avec le maire qui nous a indiqué que ce n'est pas possible. La réalisation d'une extension de la maison bloquerait la possibilité de construire une dépendance. Ce n'est pas du tout ce que je comprends en lisant le PLU, pouvez-vous m'éclairer à ce sujet ?

Merci d'avance de votre aide !
Bonne journée :)

Par Al Bundy

Bonjour,

Quels motifs avance le maire pour vous donner cette réponse ?
L'emprise au sol de votre projet s'inscrit dans la limite fixée au PLU ?

Par Nathtan11

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Le PLU autorise une légère extension pour le bâtiment d'habitation ce qui équivaut apparemment à 20 / 25 % de plus en surface de plancher.

Sur notre projet nous réhabilitons la partie existante de la maison (murs en pierres totalement nus actuellement) donc l'augmentation de la surface de plancher est très faible car nous isolons l'existant par l'intérieur. On passe de 78,44 m² à 80,76 m² soit +3,89 m² seulement.

L'argument de la maire (à l'oral) c'est que l'extension de la maison quelque soit sa taille nous empêche de faire une dépendance sur le terrain.

Par Al Bundy

Ce qui n'est pas un argument. Soit le service urbanisme motive son avis avec des arguments valables (PLU, PPRi, etc), soit votre projet est réalisable.